



**AGGLO**  
**Or Compte-rendu du bureau**  
**du 07 juillet 2011**

Publié par extrait en exécution de l'article L. 2121-25 du Code général  
des collectivités territoriales

L'an deux mille onze, le 07 juillet, à 17 heures 30, le Bureau de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, dûment convoqué, s'est réuni « Salle Trévisse - Hôtel de ville, Place de l'Etape - 45000 ORLEANS ».

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN, Président

Date de la convocation du Bureau : 01/07/2011

**ETAIENT PRESENTS :**

**BOU** : Mme Nicole WOJCIK  
**CHANTEAU** : M. Jean-Pierre LEIZOUR  
**COMBLEUX** : M. Jacques BIE  
**FLEURY-LES-AUBRAIS** : M. Pierre BAUCHET  
**MARDIE** : M. Pierre CHARRON  
**OLIVET** : M. Hugues SAURY  
**ORLEANS** : Mme Isabelle BARANGER, Mme Muriel CHERADAME (à partir de 17 h 40),  
M. Charles Eric LEMAIGNEN, M. Michel MARTIN  
**ORMES** : M. Alain TOUCHARD  
**SAINT-CYR-EN-VAL** : M. Christian BRAUX  
**SAINT-DENIS-EN-VAL** : M. Jacques MARTINET  
**SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN** : M. Christian OLIVE  
**SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN** : M. Thierry COUSIN  
**SARAN** : M. Roger RUFFIER  
**SEMOY** : M. Laurent BAUDE

**ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :**

**INGRE** : M. Christian DUMAS donne pouvoir à Mme Nicole WOJCIK  
**ORLEANS** : Mme Anne D'AUX donne pouvoir à Mme Isabelle BARANGER  
**SAINT-JEAN-LE-BLANC** : M. Jackie ZINSIUS donne pouvoir à M. Thierry COUSIN

**ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

**BOIGNY-SUR-BIONNE** : Mme Michèle FOULIARD  
**CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA)** : M. Nicolas BONNEAU  
**CHECY** : M. Jean-Vincent VALLIES  
**MARIGNY-LES-USAGES** : M. Eric ARCHENAU  
**ORLEANS** : Mme Béatrice BARRUEL, M. Serge GROUARD, M. Florent MONTILLOT  
**SAINT-JEAN-DE-BRAYE** : M. David THIBERGE  
**SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE** : M. Christophe CHAILLOU

M. Roger RUFFIER remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre de délégués composant l'assemblée .....</b>	<b>29</b>
<b>Nombre de délégués en exercice.....</b>	<b>29</b>
<b>Quorum.....</b>	<b>15</b>



Les délibérations suivantes ont été adoptées :

## **ASSEMBLEES DELIBERANTES**

AD 01 - Assemblées délibérantes - Approbation des procès-verbaux des séances du bureau du 19 mai 2011 et du 7 juin 2011

Le bureau a approuvé les procès-verbaux des séances du bureau du 19 mai 2011 et du 7 juin 2011.

## **ASSAINISSEMENT**

ASS 01 - Assainissement - Réseaux et ouvrages d'assainissement - Incorporation dans le domaine public - Commune d'Olivet - (rues Erik Satie, Maurice Ravel et allée du Clos des Chaumonières) - Approbation d'un procès-verbal de mise à disposition.

Le bureau a approuvé le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages affectés à la compétence assainissement à passer avec la commune d'Olivet pour les ouvrages situés rues Erik Satie, Maurice Ravel et allée du Clos des Chaumonières.

ASS 02 - Assainissement - Réseaux et ouvrages d'assainissement - Incorporation dans le domaine public - Commune d'Ingré - (rue des Vergers) - Approbation d'un procès-verbal de mise à disposition.

Le bureau a approuvé le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages affectés à la compétence assainissement à passer avec la commune d'Ingré pour les ouvrages situés rue des Vergers.

## **COHESION SOCIALE**

CS 01 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin (lotissement " La Gerbaudière " - rue des Moines) - Construction de 3 logements locatifs sociaux PLUS collectifs - Attribution de deux subventions - Approbation d'une convention à passer avec Les Résidences de l'Orléanais.

Le bureau a approuvé l'attribution d'une subvention PLUS de 2 700 € au titre de l'Etat ainsi qu'une subvention PLUS de 2 934,75 € au titre de la Communauté d'agglomération aux Résidences de l'Orléanais sur une assiette prévisionnelle d'opération de 479 641,36 € TTC pour permettre la construction de 3 logements PLUS appelés « La Gerbaudière » situés rue des Moines à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin et a approuvé la convention de subvention à passer avec Les Résidences de l'Orléanais.

CS 02 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune d'Olivet (la Vanoise) - Construction d'1 logement locatif social PLAI individuel - Attribution de deux subventions - Approbation d'une convention à passer avec la SA HLM Bâtir Centre.

Le bureau a approuvé l'attribution d'une subvention PLAI de 12 000 € au titre de l'Etat ainsi qu'une subvention PLAI de 5 340 € au titre de la Communauté d'agglomération à la SA HLM Bâtir Centre à la SA HLM Bâtir Centre sur une assiette prévisionnelle d'opération de 188 202 € TTC pour permettre la construction d'1 logement PLAI situé dans le programme « La Vanoise » à Olivet et a approuvé la convention de subvention à passer avec la SA HLM Bâtir Centre.

CS 03 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune d'Olivet (la Vanoise) - Construction de 2 logements locatifs sociaux PLUS individuels - Attribution de deux subventions - Approbation d'une convention à passer avec la SA HLM Bâtir Centre.

Le bureau a approuvé l'attribution d'une subvention PLUS de 1 800 € au titre de l'Etat ainsi qu'une subvention PLUS de 5 040 € au titre de la Communauté d'agglomération à la SA HLM Bâtir Centre à la SA HLM Bâtir Centre sur une assiette prévisionnelle d'opération de 374 976 € TTC pour permettre la construction de 2 logements PLUS situés dans le programme « La Vanoise » à Olivet et a approuvé la convention de subvention à passer avec la SA HLM Bâtir Centre.



CS 04 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune d'Olivet (La Bretonnière) - Construction de 2 logements locatifs sociaux PLAI individuels - Attribution de deux subventions - Approbation d'une convention à passer avec la SA HLM Bâtir Centre.

Le bureau a approuvé l'attribution d'une subvention PLAI de 24 000 € au titre de l'Etat ainsi qu'une subvention PLAI de 10 680 € au titre de la Communauté d'agglomération à la SA HLM Bâtir à la SA HLM Bâtir Centre sur une assiette prévisionnelle d'opération de 365 891 € TTC pour permettre la construction de 2 logements PLAI situés dans le programme « La Bretonnière » à Olivet et a approuvé la convention de subvention à passer avec la Sa HLM Bâtir Centre.

CS 05 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune d'Olivet (La Bretonnière) - Construction de 4 logements locatifs sociaux PLUS individuels - Attribution de deux subventions - Approbation d'une convention à passer avec la SA HLM Bâtir Centre.

Le bureau a approuvé l'attribution d'une subvention PLUS de 3 600 € au titre de l'Etat ainsi qu'une subvention PLUS de 10 080 € au titre de la Communauté d'agglomération à la SA HLM Bâtir Centre sur une assiette prévisionnelle d'opération de 761 847 € TTC pour permettre la construction de 4 logements PLUS situés dans le programme « La Bretonnière » à Olivet et a approuvé la convention de subvention à passer avec la Sa HLM Bâtir Centre.

CS 06 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune d'Olivet (Rue Marcel Belot - Terrasse Saint Martin) - Construction de 3 logements locatifs sociaux PLAI collectifs - Attribution de deux subventions - Approbation d'une convention à passer avec LogemLoiret.

Le bureau a approuvé l'attribution d'une subvention PLAI de 36 000 € au titre de l'Etat ainsi que d'une subvention PLAI de 16 020 € au titre de la Communauté d'agglomération à LogemLoiret sur une assiette prévisionnelle d'opération de 302 785 € TTC pour permettre la construction de 3 logements PLAI situés dans le programme « Terrasse Saint Martin », rue Marcel Belot à Olivet et a approuvé la convention de subvention à passer avec LogemLoiret.

CS 07 - Habitat-Logement - Commune de Chanteau (Rue de la Chapelle) - Construction de 2 logements sociaux PLAI individuels - Attribution de deux subventions - Approbation d'une convention à passer avec la SA HLM Immobilière Val de Loire.

Le bureau a approuvé l'attribution d'une subvention PLAI de 24 000 € au titre de l'Etat ainsi qu'une subvention PLAI de 10 680 € au titre de la Communauté d'agglomération à la SA HLM Immobilière Val de Loire sur une assiette prévisionnelle d'opération de 367 254 € TTC pour permettre la construction de 2 logements PLAI situés rue de la Chapelle à Chanteau et a approuvé la convention de subvention à passer avec la SA HLM Immobilière Val de Loire.

CS 08 - Habitat-Logement - Commune de Chanteau (Rue de la Chapelle) - Construction de 7 logements sociaux PLUS individuels - Attribution de deux subventions - Approbation d'une convention à passer avec la SA HLM Immobilière Val de Loire.

Le bureau a approuvé l'attribution d'une subvention PLUS de 6 300 € au titre de l'Etat ainsi que d'une subvention PLUS de 17 640 € au titre de la Communauté d'agglomération à la SA HLM Immobilière Val de Loire sur une assiette prévisionnelle d'opération de 1 285 389 € TTC pour permettre la construction de 7 logements PLUS situés rue de la Chapelle à Chanteau et a approuvé la convention de subvention à passer avec la SA HLM Immobilière Val de Loire.

CS 09 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune de La Chapelle-Saint-Mesmin (36 Route d'Orléans) - Construction de 10 logements locatifs sociaux PLAI collectifs - Attribution de deux subventions - Approbation d'une convention à passer avec la SA HLM Bâtir Centre.

Le bureau a approuvé l'attribution d'une subvention PLAI de 120 000 € au titre de l'Etat ainsi qu'une subvention PLAI de 53 400 € au titre de la Communauté d'agglomération à la SA HLM Bâtir Centre sur une assiette prévisionnelle d'opération de 1 538 357 € TTC pour permettre la construction de 10 logements PLAI situés 36 Route d'Orléans, dans la résidence « les végétales » à La-Chapelle-Saint-Mesmin et a approuvé la convention de subvention à passer avec la SA HLM Bâtir Centre.



CS 10 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune de La Chapelle-Saint-Mesmin(36 Route d'Orléans) - Construction de 24 logements locatifs sociaux PLUS collectifs - Attribution de deux subventions - Approbation d'une convention à passer avec la SA HLM Bâtir Centre.

Le bureau a approuvé l'attribution d'une subvention PLUS de 21 600 € au titre de l'Etat ainsi qu'une subvention PLUS de 28 783 € au titre de la Communauté d'agglomération à la SA HLM Bâtir Centre sur une assiette prévisionnelle d'opération de 3 073 284 € TTC pour permettre la construction de 24 logements PLUS situés 36 Route d'Orléans à La-Chapelle-Saint-Mesmin et a approuvé la convention de subvention à passer avec la Sa HLM Bâtir Centre

CS 11 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune de Saint-Jean-de-Braye (Le Vivien) - Construction de 6 logements locatifs sociaux PLAI collectifs - Attribution de deux subventions - Approbation d'une convention à passer avec la SA HLM Nouveau Logis Centre Limousin.

Le bureau a approuvé l'attribution d'une subvention PLUS de 72 000 € au titre de l'Etat ainsi qu'une subvention PLAI de 32 040 € au titre de la Communauté d'agglomération à la SA HLM Nouveau Logis Centre Limousin sur une assiette prévisionnelle d'opération de 715 351 € TTC pour permettre la construction de 6 logements PLAI situés dans le programme « Le Vivien » à Saint-Jean-de-Braye et a approuvé la convention de subvention à passer avec la SA HLM Nouveau Logis Centre Limousin.

CS 12 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune de Saint-Jean-de-Braye (Le Vivien) - Construction de 16 logements locatifs sociaux PLUS collectifs - Attribution de deux subventions - Approbation d'une convention à passer avec la SA HLM Nouveau Logis Centre Limousin .

Le bureau a approuvé l'attribution d'une subvention PLUS de 14 400 € au titre de l'Etat ainsi qu'une subvention PLUS de 20 532 € au titre de la Communauté d'agglomération à la SA HLM Nouveau Logis Centre Limousin sur une assiette prévisionnelle d'opération de 2 006 520 € TTC pour permettre la construction de 16 logements PLUS situés dans le programme « Le Vivien » à Saint-Jean-de-Braye et a approuvé la convention de subvention à passer avec la SA HLM Nouveau Logis Centre Limousin.

CS 13 - Habitat-Logement - Commune de Saint-Jean-le-Blanc (ZAC de la Cerisaille) - Construction de 5 logements sociaux PLAI collectifs - Attribution de deux subventions - Approbation d'une convention à passer avec Immobilière la SA HLM France Loire.

Le bureau a approuvé l'attribution d'une subvention PLAI de 60 000 € au titre de l'Etat ainsi qu'une subvention PLAI de 26 700 € au titre de la Communauté d'agglomération à la SA HLM France Loire sur une assiette prévisionnelle d'opération de 600 506,33 € TTC pour permettre la construction de 5 logements PLAI situés Clos de la Cerisaille à Saint-Jean-le-Blanc et approuvé la convention de subvention à passer avec la SA HLM France Loire.

CS 14 - Habitat-Logement - Commune de Saint-Jean-le-Blanc (ZAC de la Cerisaille) - Construction de 10 logements sociaux PLUS collectifs - Attribution de deux subventions - Approbation d'une convention à passer avec la SA HLM France Loire.

Le bureau a approuvé l'attribution d'une subvention PLUS de 9 000 € au titre de l'Etat ainsi qu'une subvention PLUS de 12 514,74 € au titre de la Communauté d'agglomération à la SA HLM France Loire sur une assiette prévisionnelle d'opération de 1 281 617,41 € TTC pour permettre la construction de 10 logements PLUS situés Clos de la Cerisaille à Saint-Jean-le-Blanc et a approuvé la convention de subvention à passer avec la SA HLM France Loire.

CS 15 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune de Saint-Cyr-en-Val (La Racinerie) - Construction de 12 logements locatifs sociaux PLUS individuels - Attribution de deux subventions - Approbation d'une convention à passer avec Les Résidences de l'Orléanais.

Le bureau a approuvé l'attribution d'une subvention PLUS de 10 800 € au titre de l'Etat ainsi qu'une subvention PLUS de 30 240 € au titre de la Communauté d'agglomération aux Résidences de l'Orléanais sur une assiette prévisionnelle d'opération de 2 064 226 € TTC pour permettre l'acquisition en VEFA de 12 logements PLUS situés dans le programme « La Racinerie » à Saint-Cyr-en-Val et a approuvé la convention de subvention à passer avec Les Résidences de l'Orléanais.



## TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT DURABLE

TDD 01 - Action Foncière - Gestion de patrimoine - Cession d'une maison - Commune de Chécy - Terrain et ancienne maison de garde-barrière (26, rue de Grainloup) - Approbation d'un acte de vente à passer avec la société Bâtir Centre.

Le bureau a décidé de vendre les terrains ainsi que la maison sis à Chécy, 26 rue de Grainloup, cadastrés section ZM n° 289 et 292, pour une surface de 1 212 m<sup>2</sup> environ, moyennant le prix global et forfaitaire de 121 440 € et a approuvé l'acte de vente à passer avec la SA HLM Bâtir Centre.

Fait à Orléans, le

**- 8 JUIL, 2011**

Le Président de la Communauté  
d'Agglomération Orléans Val de Loire



Eric LEMAIGNEN